

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE
14, rue Drouot (Paris 9)
Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

5 centimes — PARIS ET DEPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2)
Téléph. : CENTRAL 80-83

DIRECTEUR :
Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9^e)

Pour nos Soldats ! Pour nos Médecins !

par le Docteur Amédée PEYROUX

Avant d'aborder d'autres sujets ayant trait soit au service médical du « front », soit au service médical de « l'intérieur », je veux, aujourd'hui encore, revenir sur la question de la relève médicale. En effet, il se passe, à « l'avant » et à « l'arrière » des choses tellement déconcertantes, tellement graves que je dois, les sachant, les faire connaître au plus tôt. Il importe, au surplus, au plus haut point que M. le Sous-Secrétaire d'Etat du service de santé militaire y remédie immédiatement : ou sinon, le corps de santé militaire jusqu'ici admirablement uni pour le plus grand bien de tous, commencerait à se jalouser, donc à se diviser, éventuellement désastreusement qui doit être évité à tout prix tant les conséquences en seraient regrettables et fâcheuses, tant risquerait d'en partir ceux-là seuls qui ont le droit le plus absolu de n'en point souffrir du tout ni à aucun moment, j'ai nommé nos héros soldats.

Que se passe-t-il donc à l'avant ? Ceci : à savoir que, ainsi que je l'écrivais dans mon dernier article, la relève médicale y est effectuée dans des conditions étonnantes. On y fait passer les médecins des régiments d'infanterie dans les ambulances divisionnaires et réciproquement. On ne renvoie les uns ou les autres à l'intérieur qu'à titre tout à fait exceptionnel, comme on ne fait venir à leur place qu'à titre exceptionnel encore MM. les médecins favoris de l'intérieur qui, depuis le 3 août 1914, s'y pressent dans des postes de tout repos, à l'abri de tout danger, y soignant leurs « relations » autant que leurs blessés ou malades.

Eh oui, telle est la fameuse relève médicale, ordonnée s'il vous plaît ministériellement. Pur scandale dont quelques exemples, pris entre cent, vont montrer la gravité.

Un premier. Voici un médecin de territoriale, 46 ans, parti sur le front, dès le 3 août 1914, avec un régiment de cavalerie d'active, magnifique, comme d'ailleurs la grande majorité de ses camarades, il s'y comporte de telle sorte qu'il obtient successivement sa citation à l'ordre de l'armée, sa croix de la Légion d'honneur, un galon supplémentaire. Or, à sa stupéfaction, on le nomme chef de service, chef de service d'un régiment d'infanterie d'active, c'est-à-dire que, pour le récompenser de son héroïsme et de ses treize mois de séjour ininterrompu au front on le désigne pour le poste le plus pénible et le plus périlleux qui soit.

Mais il n'a pas demandé à rentrer à l'intérieur sans doute, et, dès lors... Oh, pardon, et voici, textual, le cri de douloureuse résignation qu'il me jette :

« Et puis il y a tellement de médecins de l'active qui sont restés dans la zone des étapes et des milliers de médecins de la réserve et de la territoriale qui n'ont jamais été au front ! Alors ? Pourquoi toujours les mêmes ? Et cette fameuse relève est-elle donc lettre morte ? Attendra-t-on, pour l'appliquer, que la guerre soit finie ? Sans doute... Vaut-on continuer à exiger de nous l'humiliante production d'un certificat de fatigue ou de ramolissement pour se décider à nous faire rentrer ? Ne voudra-t-on pas comprendre qu'il n'est pas juste que ce soient toujours les mêmes qui ont obligé à marcher ? »

Vous avez lu, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, Monsieur le Ministre ? Oh, on... mais c'est vous ! Ah, je vous le jure, si vos misérables bureaux osent plus longtemps pareilles infamies nous en reparler, vous et moi, mais cette fois encore à la tribune du Parlement, face au pays.

Au tour maintenant d'un aide-major d'un régiment de zouaves, sur le front depuis le 3 août 1914. Oui, celui-là aussi, on le relève, récemment, parce que fatigué : mais c'est tout simplement pour le diriger sur une ambulance !

J'arrive au troisième exemple : « J'ai 49 ans, je suis père de six enfants, m'écrivent un médecin de territoriale. Au front depuis 13 mois, sur ma demande, j'y ai contracté une entérite chronique très grave. Mais ce qui me fait surtout désirer aller à l'intérieur c'est que, depuis mon départ, ma femme et mes six enfants ont tous contracté la fièvre typhoïde. Fin juillet 1915, basant ma demande sur les circulaires ministérielles, j'ai demandé à rentrer. Nous voilà au 14 septembre et je n'ai reçu aucune réponse. Il me semble pourtant que mon cas est assez intéressant pour que l'autorité militaire veuille bien me donner satisfaction. »

Pauvre brave homme, qui a la naïveté de croire que son cas intéressant lui fera donner satisfaction. Mais il ignore donc tout de nos « sacro-saints » bureaux du service de santé !

En quatrième lieu je donnerai la parole à l'un de nos plus brillants professeurs de Faculté de Médecine, naturellement territorial mobilisé et naturellement aussi sur le front depuis treize mois, dans une ambulance. Il m'écrit : « Ceux qui restent ici sont absolument dégoûtés. Tu ne peux te figurer ce qu'il y a de médecins de l'active embusqués dans la zone des étapes. Les laboratoires pullulent et servent à embusquer tous les genres bactériologues et les enfants chéris de la « maison » dont il faut soigneusement conserver l'espèce à l'abri du danger, pour l'avenir. »

Et je pourrais, je le répète, citer ainsi des douzaines et des douzaines de lettres, toutes aussi douloureuses, toutes aussi démonstratives de la scandaleuse comédie que se joue sous nos yeux sous prétexte de « Relève médicale » avec, pour auteurs, MM. Millerand, Godard, pour la mise en scène, leurs stupéfiants bureaux. Mais je ne le fais pas, voulant abrégier, car ainsi que je l'écrivais en tête de ces lignes, je dois aussi parler de ce qui se passe à l'arrière, plus étonnant encore en quelque sorte, s'il est possible, que ce qui se passe à l'avant.

Ici, ce sont des milliers de médecins de complément n'ayant jamais encore connu le front. Parmi eux, des centaines, aptes à faire campagne, sont prêts à partir. Or, aucun ordre, rien ne vient pour les désigner et pour mettre en conséquence, à leur place, tous ceux de leurs camarades de l'avant fatigués ou malades. Mais parmi eux, des centaines aussi, jeunes, robustes, vigoureux ont réussi à se faire classer inaptes à faire campagne, cyniquement, injustement. Or, vis-à-vis de ceux-ci, aucune mesure de révision n'est prise, aucune. Et alors ? Alors je dis très haut que tout ceci est inconcevable, odieux, intolérable. Alors je dis qu'il faut, au plus tôt diriger les premiers sur l'avant, reviser les seconds, avec une extrême sévérité, puis les expédier sur le front, d'urgence. Alors je dis encore qu'il faut renvoyer chez eux les inaptes définitifs, puis ceux qui, dégagés de leur âge des obligations de la mobilisation, touchent 6, 7, 800 francs de solde par mois pour rester à l'intérieur, dans leur ville même de résidence : ceci fait, on les réquisitionnera d'ailleurs à 240 francs par mois ; et le rendement de service sera le même ; et ce seront... je le prouverai à la tribune un jour si j'y suis amené, — 10 millions au moins d'économisés. Oui, voilà tout ce que je dis. Mais c'est aussi tout ce que j'exigerai de nos gouvernants, de toutes mes forces.

Et je l'exigerai parce qu'il faut que ceux-là soient enfin au repos, qui ont tout donné jusqu'ici, noblement, sans compter, dévouement, science, santé, parce que, d'où qu'elle vienne, une pareille injustice à leur égard est intolérable, parce qu'enfin je suis sûr d'avoir avec moi, en cette occurrence, et l'opinion publique et le corps médical et le pays tout entier.

D'Amédée PEYROUX
Député de la Seine-Inférieure

Conrart Téry

M. Téry n'a pas répondu à ma question.

Je puis même annoncer qu'il n'y répondra pas.

Nous ignorerons toujours quels sont dans la presse française, les journaux qui « publient la prose des espions ».

Nous ignorerons toujours si la formule de M. Téry était une accusation ou une gâlfade.

Nous ne saurons jamais si le propos visait l'humanité, à cause des correspondances de Homo, ou le Journal, à cause des mémoires d'Arrgaard-Karl Graves.

Nous ne saurons jamais si M. Téry diffamait un confrère ou se vengait d'un ancien patron.

C'est qu'avec cet homme on ne sait jamais. Son sourire couvre souvent une grimace, et les fleurs de sa rhétorique ont toujours des relents de poison.

M. A.

LES SERVITEURS DE L'ÉTRANGER Révélations dangereuses

Où l'on voit le mal que fait Daudet quand par extraordinaire il dit vrai

Les « révélations » de Daudet concernant les Grands Moulins de Corbeil nous ont montré quel cas il faut faire de l'Amalgame.

Léon Daudet affirmait que le directeur des Moulins de Corbeil, M. Lucien Baumann, était un espion allemand ; il annonçait qu'à la mobilisation ledit Baumann s'abriterait ces Moulins, ce qui aurait pour conséquence d'affamer Paris.

Or, chacun peut voir que ces « révélations » étaient de purs mensonges, inspirés par la haine des israélites et le désir de soulever le peuple contre la République.

M. Baumann a gardé la direction des Moulins de Corbeil, et, depuis la mobilisation, ces Moulins n'ont pas cessé une minute de fonctionner, sous cette direction, et de ravitailler en blé Paris, qui n'en a pas manqué un instant. Et si M. Lucien Baumann est aujourd'hui l'objet d'attaques venimeuses, pour les opérations de vente et d'achat qu'il a faites au nom de la Société des Moulins de Corbeil, nul, parmi les ennemis et les concurrents, même par simple allusion, les « révélations » de Daudet et à s'en faire une arme, tant la guerre a montré que ces « révélations » étaient mensongères et n'accablaient que leur auteur.

Schimmelpfeng

Parfois, Daudet est tombé plus juste. Il cherchait des espions. Il voulait éprouver les Français en leur représentant le pays comme tout couvert d'espions allemands, — et les résoudre en leur persuadant que le gouvernement de la République essayait ces espions travailler en toute liberté.

Parfois, il est tombé sur de vrais espions. Mais alors ces « révélations » étaient plus médisantes encore.

Quand Daudet traite d'espion un industriel, il le risque de leur enlever leur persécution, il dénonce le gouvernement de la République, il se met à l'abri et à se faire remplacer rapidement par un autre espion qui ne soit pas connu de nous.

Il y a deux services que l'on peut rendre à l'opinion publique : 1° Fournir des renseignements exacts ; 2° Les avertir, quand ils sont découverts ; les prévenir qu'ils sont connus.

C'est ce dernier service que rendit Léon Daudet à l'opinion publique quand, pour faire du bruit, pour jeter la déconsidération sur le gouvernement de la République, il dénonça tapageusement l'agence Schimmelpfeng.

Cette agence était installée en France depuis 1890.

Daudet le découvrit en 1911 ou 1912. C'est dire que ses « révélations » sont parfois tardives. L'agence fonctionna pendant...

Le Travail Parlementaire

Le fonctionnement des cours martiales

UNE PROPOSITION DE SUPPRESSION

Le fonctionnement des conseils de guerre dans la zone des étapes a été le sujet de la discussion de la Chambre, le 15 décembre 1914. L'examen n'avait pas été fait par la Commission compétente.

Ce décret institue, pendant la durée de la guerre, des conseils de guerre spéciaux pour juger en cas de flagrant délit, les militaires et assimilés, les individus employés à quelque titre que ce soit dans l'armée ou autorisés à suivre en vertu de permissions ainsi que les prisonniers de guerre.

Le sont autrement dit les cours martiales. Ces conseils peuvent être constitués non seulement aux quartiers généraux des armées et corps d'armée, non seulement dans les divisions ou brigades, mais même dans les régiments ou unités formant corps de la force d'un bataillon.

Leur composition est qu'ils ne sont composés que de trois juges et que le jugement est prononcé à la majorité de deux voix contre une. La remarque que les conseils de guerre ordinaires ont sept juges réduits à cinq pendant la durée de la guerre.

La procédure y est rapide : aucun délai n'étant imposé entre la citation de l'accusé et la réunion du conseil.

L'exécution de la sentence peut être différée. Les jugements rendus par ces conseils spectraux n'étant susceptibles ni de recours en révision, ni de pourvoi en Cassation.

Toutes ces dispositions draconiennes de temps de guerre peuvent-elles être modifiées ? Un grand nombre de partisans de la discipline l'estiment. A cet effet ils vont proposer — après l'audition de M. Viviani mercredi prochain, à moins que le gouvernement n'en prenne l'initiative l'abrogation du décret du 6 septembre.

D'ailleurs dans la proposition de levée de l'état de siège des articles, à la demande du rapporteur M. Paul-Mennier, diverses modifications au fonctionnement des conseils de guerre, modifications que la Chambre ne pourra manquer d'adopter : la ferme discipline n'excluant pas en effet la nécessité de porter devant plusieurs juridictions l'examen des fautes commises par des citoyens devenus soldats.

M. A.

dant plus de vingt ans sans que Daudet se soit douté de son existence ou de sa vraie destination.

Heureusement pour le pays, il y a, pour surveiller les espions, d'autres gens que les pamphlétaires royalistes. Il y a, dans la police d'Etat et dans la police parisienne, des services de contre-espionnage. Et ces services ne chôment pas. Ils n'auraient pas attendu Léon Daudet pour avoir l'œil sur l'Agence Schimmelpfeng et pour la mettre dans l'impossibilité de nuire. Et quand la guerre éclata, tous les dossiers de l'agence, toute la documentation formidable qu'elle avait entassée boulevard des Italiens, fut saisie sans bruit et prit le chemin de quelque-une de nos administrations.

« Méfiez-vous ! »

Daudet, donc, ne découvrait rien. Mais, en dénonçant l'agence, il faisait une mauvaise action :

1° Il alarmait les Français en leur faisant croire qu'ils étaient en danger de leur vie par les espions allemands ;

2° Il avertissait les espions de l'agence ;

3° Il avait eu réellement le désir d'être utile à son pays, et non pas le désir de faire de la propagande anti-républicaine. Daudet aurait pu tout autrement l'aurait fait ce que font tous les journaux parisiens, même les plus grands, même ceux que brûle l'envie de tout dire et d'être renseignés avant leurs correspondants. Quand un visiteur ou un correspondant leur signale un espion ou un centre d'espionnage, les journaux honnêtes ne publient pas cette dénonciation dans leurs colonnes. Ce serait avertir les espions, leur donner le temps ou de fuir, ou de se disculper, ou de mettre leurs documents à l'abri. Ce serait aussi les inciter à se faire remplacer par d'autres espions que nous ne connaîtrions plus et contre lesquels nous serions désarmés. Non ! Un journal qui cherche à assurer le salut du pays, ne procède pas comme l'Action Française. Saisi d'une dénonciation, il la communique à l'autorité compétente, à la Sûreté Générale ou à la Préfecture de police.

C'est une des lois du Salut Public. Il faut reconnaître les compétences et les laisser agir. Publier tel article militaire, ce peut être, parfois, avertir les Allemands ou gêner l'action du généralissime. Or, vis-à-vis des espions, on est en guerre, même quand le pays est en paix. Publier ce qui se voit qui se concerne, c'est entraver l'action de la police. Il ne faut pas gêner l'action des techniciens.

L'Action Française, dont les membres sont des individualistes forcés, comme toutes les individualités faibles, ignore ou méconnaît ces lois de salut public. Sa vanité le fait se substituer à la police, comme à l'Etat. C'est un élément de désordre dans le pays.

Les « révélations » de Daudet montrent à quel degré de malaisance elle peut atteindre.

Dans Paris

Emouvante cérémonie aux Invalides

Une foule considérable a assisté ce matin, sur l'Esplanade des Invalides, à la remise de drapeaux aux 230^e et 257^e régiments d'infanterie territoriale qui remplacent à Paris les 2^e et 3^e, partis sur le front.

Accompagné des généraux Gelopin et Cousin, M. Raymond Poincaré a participé à cette cérémonie émouvante.

Après avoir procédé à la remise des drapeaux, le Président de la République a distribué de nombreux décorations.

Il a donné la croix d'officier de la Légion d'honneur au chef de bataillon Perret, du deuxième régiment de tirailleurs, et au médecin-major de première classe Danion, du gouvernement militaire de Paris.

La croix de chevalier au médecin principal de 2^e classe Chautemps ; au médecin-major de première classe Fildault ; au médecin-major de première classe Peyramon-Duverdin ; au capitaine Palsinon, du 3^e régiment de zouaves ; au médecin-major de 2^e classe Marquoyrou ; à l'officier d'administration de première classe Cabaret ; à l'officier d'administration de première classe Jablonski ; au lieutenant Orsini, du 4^e d'infanterie ; au sous-lieutenant Albouy, du 37^e d'infanterie ; au sous-lieutenant Fourcade, du 23^e d'infanterie coloniale ; au sergent Lamy, du 366^e d'infanterie.

Le président a remis ensuite 128 médailles militaires et trois croix de guerre.

Bourse de Paris

Les variations de cours sont toujours peu importantes, mais la tendance générale est lourde, notamment sur les valeurs de cuivre et les valeurs russes. Ces dernières sont très peu traitées.

Fonds d'Etats. — Français 3 000 Perpétuel, 67 25 ; 3 1/2 0/0, 91 25. — Russe 3 000 1891, 60 40 ; 5 000 1906, 88 75 ; 4 1/2 0/0 1909, 77 05 ; 4 1/2 0/0 1914, 85 75. — Extérieure Espagne, 4 000, 87 75. — Turc unifié 4 000, 61 fr.

Valeurs minières. — Bruay, 1 390. — Naphe, 335. — Bakou, 1 135. — North Caucasian, 41 75. — Lianosoff, 295.

Le Mont-de-Piété Les Prêteurs sur Reconnaissances

VIII

Nous avons exposé dans ce journal : 1. que pour ne pas soulever l'indignation générale, le Mont-de-Piété ne devait, pour quelque cause que ce soit, livrer aux enchères les gages non dégagés dans les délais prescrits ;

2. que s'il était procédé à la vente aux enchères des gages en retard, le boni à provenir, dans la plupart des cas, ne reviendrait pas aux emprunteurs, mais serait touché par les marchands de reconnaissances ;

3. que les emprunteurs désireux de toucher le boni qui pourrait résulter de la vente, pouvaient user du pacte qui leur est consenti par le Mont-de-Piété, en requérant la mise en vente de leurs nantissements ;

4. que le Mont-de-Piété, pour permettre à l'emprunteur de se libérer plus facilement des intérêts, devrait consentir à accepter, comme pour les dégrèvements, des acomptes sur les intérêts arriérés.

Puis enfin la lettre ouverte adressée par le Bonnet Rouge à M. Président du Conseil et à MM. les Ministres, pour demander de maintenir le moratorium des ventes au Mont-de-Piété et d'autoriser la délivrance gratuite des petits gages de misère.

Depuis que la question de la reprise des ventes au Mont-de-Piété a été agitée, nous avons dit que de nombreux marchands de reconnaissances, voulant profiter de cette circonstance, avaient manifesté l'intention de disposer à leur profit des reconnaissances qui leur avaient été vendues à réméré avant la guerre.

La Crise Germano-Américaine

La situation paraît moins tendue

New-York, 16 septembre. — Quoique l'on dise, dans les cercles officiels, que si la prochaine réponse de l'Allemagne à la note sur l'« Arabie » n'est pas satisfaisante, la riposte du président aura la forme d'un ultimatum, la situation paraît moins tendue à la suite de l'affirmation de confiance du comte Bernstorff que toutes les difficultés entre l'Allemagne et les Etats-Unis seront apaisées d'ici deux semaines.

Comme on lui demandait la raison de cette confiance, le comte Bernstorff répondit : « Parce que les choses sont, enfin, entièrement entre mes mains. »

L'affaire de l'« Hesperian »

UNE PIECE A CONVICTION QUI FAIT DEFAUT

Washington, 16 septembre. — Il n'est pas encore certain que le gouvernement de Washington relèvera l'allégation allemande suivant laquelle l'« Hesperian » aurait heurté une mine. En effet, dans les milieux officiels, on ne croit pas que le morceau de métal qui, d'après les témoignages des officiers, fut lancé sur le pont du paquebot, ait été conservé.

L'absence de cette pièce à conviction est le fait que le sous-marin ne fut pas aperçu du bord rend difficile, de l'avis des fonctionnaires, la présentation à l'Allemagne d'une preuve convaincante de sa culpabilité.

LE GOUVERNEMENT ALLEMAND DECLINE TOUTE RESPONSABILITE

Washington, 17 septembre. — Le département d'Etat a reçu une note allemande qui rejette toute responsabilité dans la destruction du paquebot « Hesperian ».

Chez nos Alliés

Le service obligatoire à la Chambre des Communes

Londres, 17 septembre. — Le débat sur le service obligatoire s'est continué à la Chambre des Communes aujourd'hui. La caractéristique de la séance fut que les volontaristes admirent que le pays accepterait le service obligatoire si le gouvernement le jugeait nécessaire.

LE COLONEL ITALIEN LEE PARLE DU VOLONTARISME SUR LE FRONT

De retour de France où il était sous les drapeaux le colonel Arthur Lee prit la parole après un an d'absence. Il déclara que la victoire sur le théâtre principal de la guerre ne pouvait être obtenue dans un délai raisonnable sans des forces beaucoup plus considérables : « Je proteste, dit-il, contre les obstacles qu'apportent certains membres au vote du service obligatoire. Je suis de plus en plus persuadé depuis que je suis retourné dans ce pays que le principal obstacle à l'établissement du service obligatoire réside dans ce fait que le peuple ne connaît pas la situation militaire et la situation internationale telles qu'elles sont en réalité. »

M. R. MAC NEILL

EMET DES CRITIQUES

« En raison des circonstances qui existent aujourd'hui, a dit M. Ronald Mac Neill,

Nous apprenons de bonne source que des marchands ont déjà vendu les reconnaissances qu'ils avaient en mains et que ceux qui les ont encore réclamés 3, 5 et 10 0/0 par mois d'intérêt, ce qui fait que leurs clients n'osant affronter des sommes fabuleuses à payer, se trouvent dans l'obligation d'en faire l'abandon.

Nous avons reçu, au Bonnet Rouge, de nombreuses demandes de renseignements sur les mesures qui conviendraient de prendre pour sauvegarder les intérêts des emprunteurs.

C'est bien volontiers que nous allons les leur communiquer :

RENSEIGNEMENTS POUR LE PUBLIC

1. Les marchands de reconnaissances du Mont-de-Piété sont obligés de restituer toutes les reconnaissances dont le réméré n'était pas à expiration le 5 août 1914.

2. Ils n'ont le droit de percevoir depuis le 5 août 1914 jusqu'à ce jour que l'intérêt moratoire de 5 000 PAR AN.

3. En cas de difficultés, s'adresser au commissaire de police et au Procureur du procureur de la République, sans préjudice des poursuites civiles en dommages-intérêts que l'on est en droit d'intenter.

4. Sa faire accompagner pour le retrait des reconnaissances, d'un témoin pour constater les intérêts usuraires réclamés.

Le Parquet attendra-t-il d'être saisi de plaintes pour mettre un frein au trafic scandaleux des marchands de reconnaissances du Mont-de-Piété ?

Alphonse LEVY.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES

En Artois, entre Angres et Souchez et au sud d'Arras, nos batteries en réponse au feu de l'ennemi, ont violemment canonné ses travaux et ses ravitaillements.

Entre la Somme et l'Aisne, un signal de fusillade de tranchée à tranchée ainsi qu'une certaine activité de l'artillerie lourde allemande à laquelle nous avons énergiquement riposté.

Dans la région de Sapignieu et entre Aisne et Argonne, la lutte d'artillerie et de bombes s'est poursuivie pendant une partie de la nuit.

Rien à signaler sur le reste du front.

L'attitude bulgare

LA POLITIQUE DE M. RADOSLOVOFF

Londres, 17 septembre. — Du Sola au Times : Le Journal Prepress, qui a publié un appel au peuple bulgare contre la politique germanophile du gouvernement, a été saisi dans la nuit de dimanche à lundi et suspendu pour une période indéfinie.

Cet appel était signé par plusieurs généraux de réserve, ainsi que par des nobilités et des littéraires.

Le professeur Kravstev a été arrêté, comme auteur présumé de l'appel. (Information).

LA BULGARIE RESTERA NEUTRE

Londres, 17 septembre. — Du Daily Telegraph : Toutes les informations indiquent que la Bulgarie restera neutre, malgré les efforts du duc de Mecklembourg. (Information).

UN ENVOYE BULGARE A CONSTANTINOPLE

Londres, 17 septembre. — Un télégramme d'Athènes à l'Echoing Telegraph : Le général bulgare Kovalevitch se trouve à Constantinople, où il serait chargé d'une mission secrète.

UNE DECLARATION DU MINISTRE DE BULGARIE

A LONDRES

Londres, 17 septembre. — Le ministre de Bulgarie à Londres a déclaré qu'il n'avait reçu aucune confirmation de la signature d'un accord entre son gouvernement et la Turquie.

Nouvelles des Fronts

Communiqué anglais

Londres, 16 septembre. — Le ministre de la guerre publie le communiqué suivant :

Le 14 septembre dernier, une forte patrouille ennemie a été surprise à huit milles au sud de Maktau, dans l'est africain allemand par 60 Anglais et 100 Indiens de troupes d'infanterie.

Après un vif engagement l'ennemi s'est enfui laissant sur le terrain un blanc et trente et un indigènes morts, ainsi que des blessés.

Nos pertes ont été de trois tués et de huit blessés. De grandes quantités de fusils, de munitions et d'équipements ont été prises par nos hommes.

Communiqués russes

Petrograd, 16 septembre. — Communiqué du grand état-major :

Dans la région plus au sud-ouest de Dwinsk, nous avons repoussé les attaques répétées des Allemands sur nos troupes de fils des for, entre la chausée de Dwinsk à Lao Samava.

De petits détachements de cavalerie allemande ont fait leur apparition dans la région du chemin de fer de Molodetchino à Plotzk.

Plus au nord-est de Wilna, l'ennemi a réussi à passer sur la rive gauche de la Wilna.

Plus au sud-est d'Orany, les Allemands ont tenté de passer à la rivière de la Versovka au confluent de la Meretshanka.

Près du village d'Elismonty, nos troupes ont culbuté l'ennemi dans la rivière.

Dans la direction de Pinsk, nos troupes se replient sur la poussée ennemie.

Dans la région de Nijnestoch, nous avons repoussé une offensive ennemie contre Ougrintchi.

L'ennemi poursuit ses contre-attaques dans la région de Derajno et sur diverses parties de notre front en Galicie. L'ennemi cherche à consolider ses positions contre-attaques sa position, mais dans ces efforts, les tentatives de l'ennemi, même dans les situations les plus favorables ne sont suivies que de petits succès locaux et nos troupes continuent à remplir leur tâche avec succès.

Dans un combat à l'ouest du village de Pandyki, dans la région de Derajno, nous

AU CŒUR DE LA MÊLÉE

Au-delà des Hommes, les Principes!

Cet article est le premier d'une série de trois.

C'est une réponse à la série publiée à cette même place par M. Renaitour.

On ne s'étonnera pas qu'un journal comme le nôtre fasse entendre, sur un cas qui occupe tous les esprits et qui a troublé tant d'honnêtes consciences, deux sons de cloches totalement différents.

Nous avons publié intégralement, sans autre censure que celle infligée par la censure officielle, la défense de Romain Rolland par M. Renaitour.

Ce n'est pas que nous approuvions toute la pensée et toutes les expressions de Romain Rolland. Nous aurions bien des réserves à faire si nous avions à exprimer notre opinion personnelle.

Mais il y a dans le point de vue soutenu par Romain Rolland tant d'éléments de santé, tant de positives raisons ; d'autre part, la presse républicaine — nous ne parlons pas de l'autre ! — nous a paru tellement injuste à l'égard de ce grand écrivain, que nous nous sommes fait un devoir de publier les articles de M. Renaitour, lequel formulait déjà une partie des réserves que nous dûrions à formuler nous-mêmes.

Aujourd'hui, nous publions la réponse d'un écrivain qui soutient le point de vue de M. Paul-Hyacinthe Loyson, attaqué par M. Renaitour.

Nous n'approuvons pas davantage entièrement M. Servant et M. Loyson, que nous n'approuvons entièrement Romain Rolland.

Mais Loyson — qui est mobilisé et ne peut donc parler — avait un double droit à l'insertion d'articles où la défense de son point de vue était prise : en qualité d'attaqué d'abord, en qualité d'ami de notre maison ensuite, de cette maison qui lui sera toujours hospitalière et dans laquelle sa place reste marquée.

Sur quel, M. Renaitour fait observer que pour l'anniversaire de la mort de Jaurès, R. Rolland a consacré un diptychisme au grand tribun. Qu'est-ce que cela prouve si ce n'est que R. Rolland a voulu rendre hommage à son injuste condamné ? Il n'a pas racheté, dit M. Renaitour. On ne rachète, au vrai, ses erreurs que des désavantages bravenent. R. Rolland a-t-il rétracté une seule ligne de son article du Journal de Genève ?

El, Jaurès a-t-il fait amende honorable au « parti ouvrier » français qu'il accusait implicitement, un lendemain de l'explosion de la guerre, d'en porter la même part de responsabilité que la social-démocratie suisse (spécialité de ce pays) ?

Et quand bien même il ferait tout cela, ne serait-ce pas la même chose que ces de Jaurès — une confirmation de plus du maître reproche que lui adresse P.-H. Loyson : La contradiction perpétuelle ?

Je montrerais plus loin que M. Renaitour a pareillement écarté de son plaidoyer les autres accusations de l'auteur de la Revue. J'en viens d'abord à la question de l'opportunité qu'il pouvait y avoir pour R. Rolland de s'exprimer pendant la guerre. Quoi qu'en dise M. Renaitour, il ne peut pas être tenu pour loisible à un Français non mobilisable d'aller faire un voyage en Suisse. Ruyssen, faute de pouvoir être soldat, a pris du service dans une ambulance auxiliaire. De raisons valables à cet égard exode, ces raisons dont on fait mystère, moi, je n'en vois qu'une, et encore : la prescription de la Faculté d'aller demander à une clinique suisse (spécialité de ce pays) la guérison de quelque maladie domestique. On s'inclinera devant ce motif. Mais, en ce cas, il fallait laisser sa plume en France. Il fallait se taire, comme le lui a dit M. Paul Servant. Il ne fallait certainement pas aller se mettre aux ordres d'une agence « internationale » de prisonniers, de prisonniers français et allemands, pour afficher sa « neutralité » dans une telle guerre — guerre de vie ou de mort pour le pays, de vie ou de mort pour le principe du Droit, pour l'idéal même de la France — un Français ne doit pas se rendre en terre étrangère, et ne doit y parler surtout, ne doit y écrire dans les journaux, ne doit y répandre sa parole aux quatre vents que pour y soutenir le droit de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Est-ce à ce qu'a fait R. Rolland ? Qui oserait sérieusement le prétendre ? Dans certains articles ultérieurs d'une inspiration plus conforme à la noblesse d'âme qu'on prêtait en lui — certes, il s'est enfin aperçu qu'il n'était pas de la cause française, et il est accouru à sa défense, derrière tout le monopole de la liberté, que pour y servir la cause de la France, la cause de la Justice et de l'Humanité.

Les Planches

ÉCHOS

Plusieurs journaux ont annoncé que la réouverture de la Scala serait de P.-L. Fliers et Eugène Héros.

La nouvelle est exacte en ce qui concerne le second signataire, puisque cette revue est de C.-A. Abadie et Jean Bastia.

Pour P.-L. Fliers, elle est, de plus, invraisemblable puisque, ainsi que nous l'écrivait le directeur de la Scala, celui-ci est au front depuis treize mois et, en ce moment, dans les tranchées du nord avec l'armée anglaise.

Ceci n'est point de la réclame ! C'est tout bonnement la conséquence d'une constatation particulière.

A la première de cette revue, certains confrères avaient insisté — non par malveillance, mais par égard personnel, sans doute, qu'en les temps que nous traversons, un spectacle d'actualité ne pouvait avoir longue vie.

« Allons que ça durera quinze jours, dit le premier. »

Supposons même un mois, survenait-il le second en cherchant vainement un coq-l'âne !

Et pourtant, les Folies-Bergère atteignent la 150^e représentation de la Revue « Sous les Drapeaux », malgré l'existence très limitée que lui accablent les deux collaborateurs.

Nous l'avons déjà dit : ceci n'est point de la réclame. C'est la réflexion juste qui se dégage d'un fait acquis.

Courrier des Spectacles

Comédie Française. — Aujourd'hui 17 septembre en soirée à 8 heures pour la rentrée de M. de Féraudy Le Voyage de M. Perrichon, comédie en 3 actes, en prose, d'Eugène Labiche et Edouard Martin.

Nouveaux spectacles en soirée à 7 heures 45, La Marche Nuptiale.

Dimanche matinée à 1 heure 30, La Bonne Mère et Princesse ; en soirée à 8 heures, Le Passant et le Génie de M. Poirier.

Gaîté. — Ce soir à la Gaîté, à 8 heures 30, 70^e représentation de L'Étant du Miracle (Mlle André Sylvane, MM. Lévesque, Gélion, Sevez, Henri Dupuyrou, Léon Grand, Ad. et M. Henri Burqui, et Mlle Raoul Villel, Jaudis et amanches inédites.

Porte Saint-Martin. — Le théâtre de la Porte Saint-Martin ouvrira ses portes ce samedi 17 septembre avec La Flamme d'Henry Kistemackers, qui fut un jour, un des plus grands succès de ce théâtre.

La distribution de La Flamme sera des plus brillantes avec MM. Duméry, Jean Coquelin, André Gaimières, Janvier, Dival, etc. Mmes Yvonne Sergine, Juliette Darcourt, Simone Frevé, et Darlot.

Ambigu Comique. — Le théâtre de l'Ambigu sera sa réouverture le samedi 20 septembre avec Le Maître de Forges de M. Georges Ohnet qui a bien voulu donner à MM. Hertz et Coquelin l'autorisation de reprendre sa belle pièce dans leur théâtre. L'interprétation sera la même que lors de la dernière reprise à la Porte Saint-Martin avec MM. Nelly Cormon, Louise Marquet, de Poitiers, Juliette Clares, André Pascal, et Marie Déla ; MM. Jean Kémm, Clasia, Pierre Herblot, Blanchard, Aimée, etc.

Folies Bergère. — Depuis, dans la revue Sous les Drapeaux de la plus extraordinaire attraction du siècle, Andrews Vallejo et son stupéfiant « Pionnier d'Inde », scènes nouvelles, nouveautés de la saison, Paul Morly, Hilda May, Max Lily, Rivers, Choo, etc.

Concert Mayol. — La grande revue Tout va bien ! n'a pas que deux semaines de répétitions. Elle sera représentée à partir du samedi 20 septembre en tournée, avec ses merveilleux interprètes : Dania, Alice de Tender, Parisy, Poissier, Gonier, et le célèbre artiste italien Farabonchi. La tournée visitera Bordeaux, Toulouse, Nancy, Amiens, Lyon, et Paris ensuite à Londres pour deux mois. Les retardataires apprendront cette revue qui a été, sans contredit, le grand succès de la saison. Dimanche matinée.

Ba-Ta-Clan. — Ce soir à 8 heures 30 précises réouverture, première représentation de Clés à la main de MM. Gervil, Charley et Fouchier. La location est ouverte pour les deux représentations de dimanche prochain.

Tivoli Cinéma. — Fière de sa devise « Le bel établissement nous présente cette semaine un programme remarquable comprenant avec les vives prises sur le front : La Légion étrangère en Alsace, Autour du grand commandant, Artillerie française sur le front, Le grand combat, L'Éclair, grand drame patriotique, André la Charmeuse (Exclusivité), Film à grand spectacle très des œuvres du grand romancier populaire Emile Richebourg, Rigadin, et la jolissime comédie (Principe de la guerre) de M. de Noailles, etc. etc. etc. Grand orchestre symphonique. Rapports que Tivoli Cinéma, 14, rue de la Douane, donne tous les jours des matinées à 2 heures 30 avec le même programme que le soir. Location Téléphone Nord 26-43.

Cinéma des Nouveautés Aubert-Palace. — Bien que jeune de quatre mois à peine, le superbe établissement du 24, boulevard des Italiens a su se créer une clientèle dont le nombre, l'assiduité et le plaisir — augmentent chaque jour à la suite d'offrir au public, dans une salle extraordinairement spacieuse, dévouée et confortablement des films de premier ordre, des exclusivités sensationnelles et un groupement incomparable d'actualités triées sur le volet, — ou plutôt sur l'écran. En un mot des programmes d'une harmonie et d'un intérêt comme on n'en voit nulle part, souligné par des savantes adaptations musicales d'un orchestre hors pair. Aussi se présentent-ils cette semaine pour admirer et applaudir : Toutes les actualités prises sur le front à un drame patriotique saisissant Le Troupier d'un souabe, un Charlot des plus amusants ; La Chevauchée, film superbe du Far-West ; Bout de Zan et l'embuscade, Nouveautés d'actualité, tous les faits divers mondains, etc. etc. Représentations permanentes de 8 heures à 11 heures.

Omnia Pathé, 5, boulevard Montmartre, à côté des Variétés. — On va à l'Omnia les yeux fermés, si on peut s'exprimer ainsi quand il s'agit de cinéma. On est toujours sûr d'y avoir un programme qui sort de l'ordinaire. C'est ainsi que cette semaine on ira voir Madame Sans-Gêne, joué par Béatrice et le joyau sacré, roman polaire aux États-Unis qui fantastique, Rigadin et la jolissime manœuvre, etc. etc.

Comme actualités, la Légion étrangère en Alsace, Artillerie française sur le front de com-

bat, vous tout à fait remarquables, et le plus Journal. La projection la meilleure, la plus vogue qui n'a cessé d'aller en augmentant, puis neit ans.

LE SPECTACLE

THEATRES ET CONCERTS

COMÉDIE ROYALE. — Apportez votre... CHEZ MAYOL. — Tél. Gu. 68-07. — La... Dania, Alice de Tender, et le célèbre... HATIER-FARABONCHI.

CINEMA DES NOUVEAUTÉS AUBERT-PALACE. — 24, boulevard des Italiens. T. L. 26-43. — Programme hebdomadaire intéressant. — Orchestre symphonique d'actualité. — Tous les jours, matinée à 2 heures 30 et soirée à 8 heures. Autour de la Guerre, film à jour le jour.

OMNIA PATHÉ, 5, boulevard Montmartre, à côté des Variétés. La plus jolisse salle de cinéma. — Programme choisi.

TOUS LES SPORTS

Cyclisme

Paris-Tournaï et retour (30 km). — Organisé par la Société des Cyclistes de France, cette épreuve ouverte à tous les cyclistes amateurs n'ayant pas été classés en première catégorie cette année, sera disputée dimanche prochain.

Lutte

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Le club des Lutteurs de Paris organise championnat de lutte amateur le 20 et 27 septembre prochains. Il est ouvert à tous les jeunes âgés de moins de 20 ans.

Les inscriptions gratuites pour tous les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre. Les sports commencent le 17 septembre.

Nouvelles de la Journée

En Angleterre

L'EXPORTATION DES LAINES

Londres, 17 septembre. — Le département du Commerce de la Guerre annonce qu'après avoir considéré la position actuelle des laines et les besoins probables de l'Angleterre et des pays allies, il est arrivé à cette conclusion que la quantité considérable de stock actuel, soit en laines, soit en suint, ne peut être vendue que par des enchères. Le département déclare qu'il est prêt à accorder des permis d'exportation de laines, en quantités raisonnables, pour des destinations approuvées.

En Russie